

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2010

EXÉCUTION DES DÉCISIONS DE JUSTICE - (n° 2622)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 38

présenté par
M. Nicolin

ARTICLE 50 TER

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« du »,

les mots :

« par le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle.